

# Êtes-vous sans-papiers ?

DEMANDEZ LA RÉGULARISATION DE VOTRE STATUT DÈS MAINTENANT !

Scannez le code ci-dessous



ou rendez-vous sur la page [www.mrci.ie/scheme21](http://www.mrci.ie/scheme21)

Les demandes en vertu du nouveau programme de régularisation des sans-papiers peuvent être déposées entre le 31 janvier et le 31 juillet 2022 via le site Internet du Ministère de la Justice irlandais

Scannez le code ci-dessus ou envoyez un e-mail à [jfu@mrci.ie](mailto:jfu@mrci.ie) à l'adresse:

- Obtenez gratuitement des informations à jour et de l'aide pour faire votre demande
- Consultez notre guide qui vous indiquera les étapes à suivre pour accéder au programme
- Découvrez les prochains événements où vous trouverez de l'aide pour faire votre demande